

Fournisseur Belgique:

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Remmers BVBA

Bouwelven 19

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

Code du produit 0022686000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Producteur: Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Löningen / Allemagne tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de calcium

Page : 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

(suite de la page 1)

ciment

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans

une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers faible temeur eu chromate selon directive 2003/53 EG

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:			
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4 Reg.nr.: 01-2120770509-45- XXXX	poudre de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥50-≤70%	
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45- XXXX	hydroxyde de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥20-<30%	
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥10-<20%	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. **après contact avec la peau**: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. **après contact avec les yeux**:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Le produit n'est pas combustible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir pût des appareils de protection respiratoire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
CAS: 14808-60-7 poudre de quartz		
	Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire	
CAS: 1305-62-0 hydroxyde de calcium		
	Valeur momentanée: 4 mg/m³ Valeur à long terme: 1 mg/m³	

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions.Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en

(suite page 4)

Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

(suite de la page 3)

fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

Protection respiratoire:

Filtre P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.

Protection du corps : vêtement de travail fermé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés	physiques et chimiques essentielles
localia a 41 a ca a cará ca 4 ca a la ca	

Indications générales.

État physique solide **Couleur :** blanc

Odeur :caractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullitionnon déterminéInflammabilitéNon déterminé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.Point d'éclair :non applicableTempérature d'inflammation :non applicableTempérature de décomposition :Non déterminé.pHNon applicable.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non applicable. dynamique : Non applicable.

Solubilité

l'eau: soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

n.a. hPa

Densité et/ou densité relative

Densité :non déterminéeDensité relative.Non déterminé.Densité de vapeur:Non applicable.Caractéristiques des particulesVoir point 3.

(suite page 5)

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

(suite de la page 4)

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

VOC EU

Teneur en substances solides : 100.0 %

Modification d'état

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique

Explosibles désensibilisés

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

néant

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 1305-62-0 hydroxyde de calcium

Oral LD50 7.340 mg/kg (rat)

de la peau : Provogue une irritation cutanée.

des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

(suite de la page 5)

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation:

Le produit durci peut être éliminé en tout que déchets de chantier.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

Catalogue européen des déchets

17 01 01 béton

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identificat DOT, ADR, IMDG, IATA	tion néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DOT, ADR, IMDG, IATA néant		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA	néant	

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2022 Révision: 14.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit Crete Filler Komp C FP

(suite de la page 6)

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non	
14.6 Précautions particulières à prendre pa l'utilisateur	ar Non applicable.	
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.		
"Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 04.12.2019

Numéro de la version précédente: 1

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3